

Cadre d'évaluation

Français

Épreuve provinciale d'écriture 4^e année

Direction de la mesure et de l'évaluation

Ministère de l'Éducation et du
Développement de la petite enfance

Décembre 2018 (mise à jour en mars 2022)

Table des matières

Introduction	6
Les contextes scolaire et provincial.....	6
Le cadre d'évaluation	7
Définition du domaine	8
Organisation du domaine	9
Les traits évalués en écriture	9
Principes à respecter en évaluation	11
Caractéristiques de l'évaluation	12
La période d'administration	12
Le temps d'administration	12
Le matériel permis lors de l'administration	13
L'épreuve d'écriture.....	14
Structure de l'évaluation	15
Le tableau synthèse de l'épreuve d'écriture en 4 ^e année.....	15
Communication des résultats	16
Conclusion	18
Bibliographie	19
Annexe : exemple de fiche pédagogique (texte descriptif)	21

Publié par :

Direction de la mesure et de l'évaluation

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Case postale 6000

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

E3B 5H1

CANADA

Téléphone : (506) 453-2157

Télécopieur : (506) 462-2201

Site Web: <http://www.gnb.ca/0000/francophone-f.asp#1>

Décembre 2018 (mise à jour en mars 2022)

ISBN 978-1-4605-1969-1 (en ligne)

Notez bien : Dans le but d'alléger le texte, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent celles qui sont indépendantes dans le genre, les femmes et les hommes.

Avant-propos

Ce cadre d'évaluation *Français – Épreuve provinciale d'écriture 4^e année* a été élaboré à partir de commentaires et de suggestions d'enseignants, de mentors en littératie, de leaders pédagogiques en littératie et d'agents pédagogiques responsables de l'enseignement du français des districts scolaires ainsi que des agents pédagogiques provinciaux du Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE). Ces personnes ont participé au processus de validation du cadre d'évaluation, à la phase d'élaboration des épreuves, à l'administration des épreuves ou à la notation des items lors d'une expérimentation à petite échelle. Nous tenons à souligner leur expertise et leur compétence au niveau du volet écriture en français, de la pédagogie ou de la docimologie.

Ce cadre d'évaluation reflète les éléments de base sur lesquels les élèves de 4^e année seront évalués selon le programme provincial d'évaluation des apprentissages au primaire.

Nous remercions toutes les personnes qui ont collaboré de près ou de loin au présent document pour leur rétroaction et l'aide généreuse qu'elles nous ont accordée tout au long de la réalisation de ce projet.

Introduction

Les contextes scolaire et provincial

Comme le précise le **Cadre de référence en littératie**¹, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) mise sur la littératie afin d'améliorer le niveau de compétence en lecture et en écriture des élèves. Un des nombreux dispositifs qui témoignent de l'importance accordée à la littératie est l'adoption d'évaluations provinciales en lecture et en écriture, et ce, dès le début du primaire.

Dans une volonté d'assurer l'amélioration continue des programmes et des services offerts par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, la Direction de la mesure et de l'évaluation (DMÉ) a entrepris, au cours de l'année 2015-2016, une consultation qui visait la révision du *Programme provincial d'évaluation des apprentissages* (PPÉA). Plusieurs groupes de personnes et intervenants en éducation ont été invités à prendre part à cette consultation et à travailler en collaboration pour mettre en œuvre un nouveau PPÉA.

Le nouveau PPÉA tient donc compte des préoccupations et des besoins exprimés par le milieu et vise à faire de l'évaluation un levier pour la réussite. Un des changements apportés aux évaluations du PPÉA est l'ajout, en 4^e année, d'une épreuve en écriture. Puisqu'il est primordial de fonder des décisions sur des faits et des données fiables, il a été proposé que les élèves qui ont été évalués en lecture (à voix haute) en 2^e année et en lecture (silencieuse) en 3^e année soient aussi évalués en écriture vers la fin de leur 4^e année.

L'année scolaire 2018-2019 marque la phase officielle de la mise en œuvre provinciale de l'évaluation en français de la 4^e année (épreuve d'écriture). Cet outil a été développé conformément aux encadrements ministériels tout en tenant compte des recommandations des divers intervenants du milieu. De plus, cette évaluation s'appuie sur les **éléments du programme d'études en vigueur (apprentissages essentiels)**², sur les **normes de rendement**³ et sur les **échelles d'appréciation**⁴ en écriture.

¹ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE (MÉDPE) (2015). *La littératie... une toile de fond pour la réussite – Cadre de référence*. Fredericton, NB : Direction des programmes d'études.
<https://one-un.nbed.nb.ca> (Centre des ressources éducatives/Guides/Niveaux/04^e année)

² MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE (MÉDPE) (DOCUMENT RÉVISÉ – août 2013). *Programme d'études : Français au primaire destiné aux enseignants de la 4^e à la 8^e année. (Apprentissages essentiels 2021-2022)*. Fredericton, NB : Direction des programmes d'études.
<https://one-un.nbed.nb.ca> (Accueil/Apprentissages essentiels 2021-2022/Français au primaire 4-8 : Apprentissages essentiels)

³ CONSEIL ATLANTIQUE DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (CAMEF) (juillet 2017). *Normes de rendement en écriture 4^e année*. Adapté par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (MÉDPE). Fredericton, NB : Direction des programmes d'études.
<https://one-un.nbed.nb.ca> (Centre des ressources éducatives/Normes/Niveaux/04^e année)

⁴ CONSEIL ATLANTIQUE DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (CAMEF) (DOCUMENT EN CHANTIER RÉVISÉ – juillet 2017). *Échelles d'appréciation en écriture 4^e année*. Adapté par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (MÉDPE). Fredericton, NB : Direction des programmes d'études.
<https://one-un.nbed.nb.ca> (Centre des ressources éducatives/Échelles/Niveaux/04^e année)

Le cadre d'évaluation

Le présent cadre d'évaluation énonce les paramètres qui guideront l'évaluation en écriture des élèves vers la fin de la 4^e année. Il précise le contenu de l'outil de mesure en écriture qui servira à l'évaluation dans le cadre du PPÉA. Mentionnons que l'outil a été développé afin de refléter non seulement le programme d'études de français au primaire 4-8, les normes de rendement et les échelles d'appréciation en écriture, mais aussi les pratiques actuelles en littérature.

Ce cadre d'évaluation est un document de référence permettant aux personnes chargées de l'évaluation de cibler les éléments essentiels et représentatifs à évaluer et d'effectuer une collecte de données pertinentes pour produire des résultats valides.

En somme, l'évaluation des apprentissages contribue à rationaliser les décisions prises en vue de faire acquérir aux élèves des attitudes positives par rapport à leur langue et à leur culture, tout en assurant une plus grande maîtrise de leur langue.

Définition du domaine

Selon le programme d'études en vigueur, le français de langue maternelle est à la fois un outil au service de la pensée et un outil de communication personnelle et sociale. Maîtriser sa langue maternelle, c'est se donner le pouvoir d'apprendre et de penser. La réalisation du potentiel des élèves est intimement liée à la maîtrise de leur langue maternelle, composante fondamentale de leur identité personnelle et culturelle.

Selon cette orientation, l'acquisition de compétences langagières en compréhension et en production orales et écrites devient très importante. L'élève doit donc être capable de (d'):

- écouter et comprendre la langue parlée, de communiquer efficacement à l'oral, de lire et d'écrire en tenant compte des connaissances propres à la langue française;
- utiliser la langue pour organiser ses pensées et pour réfléchir sur ses expériences de manière à trouver de nouvelles façons de voir et de comprendre le monde;
- connaître et apprécier les œuvres orales et écrites de sa communauté et de la francophonie;
- développer des attitudes positives au regard de la langue, de la communication et de la littérature; et,
- **rédigier à des fins personnelles et sociales, des textes littéraires et d'usage courant conformes aux caractéristiques des genres retenus en appliquant les connaissances nécessaires à la rédaction de textes conformes aux exigences de la langue dans un contexte de diffusion.**

L'habileté à communiquer s'acquiert par la pratique, la réflexion sur la pratique (l'objectivation) et l'acquisition des connaissances de la langue. L'élève qui est placé dans des situations d'apprentissage réelles, variées et signifiantes reconnaît l'utilité des stratégies d'apprentissage. Il sait pourquoi, quand et comment utiliser ses connaissances en situation de communication et le fait dans un esprit de rigueur intellectuelle.

Le programme d'études précise que l'apprentissage du français doit être lié aux autres disciplines. Le transfert des habiletés langagières dans les autres disciplines d'enseignement permet d'établir ce lien tout comme l'exploitation de textes des autres disciplines permet de faire l'apprentissage du français. Donc, on ne saurait minimiser l'importance de l'interdisciplinarité sans compromettre la capacité des élèves de répondre aux exigences de la société d'aujourd'hui et de demain.

Organisation du domaine

Cette section du cadre d'évaluation précise la nature de l'évaluation provinciale qui sera administrée vers la fin de l'année scolaire et sur laquelle on vérifie de la compétence en écriture des élèves de la 4^e année.

En écriture, selon le Cadre de référence en littératie, l'élève-auteur doit être en mesure d'organiser et de formuler ses idées de façon cohérente, efficace et originale, en plus d'appliquer les conventions de la langue. Il pourra communiquer un message clair en fonction de son intention de communication et de ses destinataires. L'épreuve provinciale d'écriture est donc un échantillon parmi une série de textes écrits en salle de classe qui auront permis au personnel enseignant d'observer le progrès des élèves en ce qui a trait aux habiletés ciblées en écriture.

Les traits évalués en écriture

Aux fins de l'évaluation provinciale, cinq traits d'écriture décrits ci-après ont été retenus. L'objectif est d'évaluer les compétences de l'élève dans ces traits d'écriture. Pour obtenir un rendement satisfaisant en écriture, le texte de l'élève devrait répondre aux attentes définies dans les normes de rendement pour chacun des traits suivants :

- **Les idées et le contenu**

Sujet général, cohérence et détails reliés au sujet du texte.

- **La structure du texte**

Structure, forme et organisation, selon le but et le public cible.

- **Le choix des mots**

Vocabulaire, langage et formulation.

- **La fluidité des phrases**

Variété, complexité des phrases et syntaxe.

(Bien que la syntaxe soit une convention linguistique, elle sera évaluée ici, car son rôle est primordial dans la fluidité des phrases. Ainsi, l'élève ne sera pas pénalisé à plusieurs reprises pour les mêmes erreurs.)

- **Les conventions linguistiques**

Orthographe d'usage et notions grammaticales.

L'enseignement des **six traits d'écriture**⁵ est primordial pour le développement de l'auteur autonome. **L'objectif est de développer les compétences de l'élève dans tous les traits d'écriture, car chaque trait est important et contribue à une écriture de qualité.** Toutefois, étant donné que le style (voix) ne figure pas encore au programme d'études en vigueur, les correcteurs ne tiendront pas compte de ce trait lors de la notation provinciale de l'épreuve d'écriture.

Selon le Cadre de référence en littératie, pour tirer profit de l'évaluation au service des apprentissages en littératie, le personnel enseignant exploite une gamme de stratégies d'évaluation, d'instrument de mesure et d'outils de référence comme les normes de rendement en écriture. Le but de l'établissement de normes de rendement en écriture de la 4^e année est de fournir aux enseignantes et aux enseignants des outils pour clarifier, de façon qualitative, un rendement qui est conforme au programme d'études de français langue maternelle. Elles définissent la qualité des textes que l'élève peut écrire à la fin de l'année scolaire. Ces normes permettent donc une réflexion approfondie de la part des enseignants et enseignantes quant aux forces et aux défis de leurs jeunes élèves-auteurs.

Les normes de rendement en écriture sont analysées par l'entremise de **copies types**⁶ pour le niveau scolaire visé. Ces exemples d'écrits sont le fruit d'une sélection parmi les nombreux textes rédigés à partir de situations d'écriture proposées aux élèves-auteurs à la fin de leurs parcours. Ils ont été analysés de façon holistique selon les six traits d'écriture à l'aide des **échelles d'appréciation en écriture de la 4^e année**⁷, une pour les textes littéraires (narratifs) et une autre pour les textes d'usage courant. Chaque échelle de type qualitatif offre une progression de descripteurs qui caractérisent de façon détaillée le rendement de l'élève à l'égard de chacun des traits d'écriture. Il faut donc considérer l'ensemble des descripteurs regroupés sous un même trait afin d'attribuer à l'élève une cote entre 1 et 4. Dans le cadre de l'évaluation provinciale des apprentissages, nous allons aussi nous inspirer de ces échelles d'appréciation pour créer les outils, cohérents avec les normes, nécessaires à la notation de l'épreuve d'écriture de la 4^e année.

⁵ CONSEIL ATLANTIQUE DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (CAMEF) (juillet 2017). *Traits communs de l'écriture efficace : Normes de rendement en écriture 4^e année*. Adapté par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (MÉDPE). Fredericton, NB : Direction des programmes d'études. Page 2.
<https://one-un.nbed.nb.ca> (Centre des ressources éducatives/Normes/Niveaux/04^e année)

⁶ CONSEIL ATLANTIQUE DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (CAMEF) (juillet 2017). *Copies-types d'élèves et analyses selon les traits d'écriture : Normes de rendement en écriture 4^e année*. Adapté par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (MÉDPE). Fredericton, NB : Direction des programmes d'études. Page 21.
<https://one-un.nbed.nb.ca> (Centre des ressources éducatives/Normes/Niveaux/04^e année)

⁷ CONSEIL ATLANTIQUE DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (CAMEF) (MISE À JOUR – juillet 2017). *Échelles d'appréciation en écriture 4^e année*. Adapté par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (MÉDPE). Fredericton, NB : Direction des programmes d'études.
<https://one-un.nbed.nb.ca> (Centre des ressources éducatives/Échelles/Niveaux/04^e année)

Principes à respecter en évaluation

La justesse des décisions qui seront prises à la suite de l'évaluation provinciale dépend principalement de la validité de l'instrument de mesure. Pour assurer cette validité, chaque épreuve doit permettre à l'élève de démontrer le plus fidèlement possible sa compétence par rapport au domaine mesuré. Les tâches et les situations qui servent à l'évaluation des élèves de 4^e année doivent respecter les principes de base suivants admis en évaluation sommative :

- Les tâches d'évaluation sont congruentes aux orientations générales du **programme d'études en vigueur**⁸ de français au primaire pour le niveau visé.
- L'épreuve d'écriture est développée conformément aux normes de rendement en écriture. Ces normes visent à établir des attentes communes en écriture chez les élèves. Elles illustrent le niveau d'autonomie et de compétence que les élèves doivent atteindre en écriture à la fin de chaque niveau scolaire. Les normes de rendement sont basées sur les résultats d'apprentissage en écriture établis dans le programme d'études.
- Les divers types et genres de textes ainsi que les situations d'évaluation tiennent compte des champs d'intérêt et des connaissances générales des élèves en écriture.
- Les situations d'évaluation placent les élèves devant des tâches inédites d'écriture qui ont pour but de vérifier leur compétence, leur démarche intellectuelle ainsi que leur habileté à transférer leurs apprentissages dans des contextes nouveaux.
- Les résultats d'apprentissage concernant les attitudes et les valeurs (savoir-être) ainsi que ceux de la compréhension écrite, la compréhension orale et la production orale ne seront pas assujettis à l'épreuve provinciale d'écriture. Ces décisions reflètent la réalité des limites d'une évaluation externe à grande échelle. Il importe de s'assurer que les élèves développent ces attitudes et autres composantes de la communication et qu'elles soient évaluées en salle de classe.

⁸ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE (MÉDPE) (DOCUMENT RÉVISÉ – août 2013).
Programme d'études : Français au primaire destiné aux enseignants de la 4^e à la 8^e année. (Apprentissages essentiels 2021-2022).
Fredericton, NB : Direction des programmes d'études.
<https://one-un.nbed.nb.ca> (Accueil/Apprentissages essentiels 2021-2022/Français au primaire 4-8 : Apprentissages essentiels))

Caractéristiques de l'évaluation

Comme mentionnée précédemment, l'évaluation provinciale de français de la 4^e année portera sur une seule composante de la littératie, soit *l'écriture*. Étant donné que cette composante a des caractéristiques propres, il convient ici de préciser certains paramètres ainsi que le type de tâches qui lui sont rattachées.

Dans le souci de respecter le développement de l'élève-auteur et les étapes du processus d'écriture **lors de l'évaluation en écriture**, une démarche est proposée aux enseignants afin de guider les élèves et de favoriser la rédaction d'un texte dans un contexte le plus authentique possible et propice à la créativité. L'évaluation vise à prendre un portrait de l'élève comme auteur en développement vers la fin de la 4^e année.

Une période de planification (1^{er} jour d'administration) est proposée aux élèves la veille de la rédaction (2^e jour d'administration). Une lettre sera remise à chaque élève dans laquelle il est invité à participer à une activité en tant qu'auteur pour rédiger un texte le jour suivant. La personne responsable prendra le temps nécessaire pour lire cette lettre aux élèves afin de mettre les jeunes auteurs en contexte d'écriture.

La période d'administration

L'administration de l'épreuve d'écriture de la 4^e année a lieu vers la fin de l'année scolaire. Dans le **calendrier d'administration des examens**⁹, publié au début de chaque année scolaire, deux jours d'administration sont prévus au mois d'avril pour cette épreuve d'écriture. Il y a une période de reprise prévue pour tout élève absent.

Le temps d'administration

Il est recommandé d'accorder une pause aux élèves pendant le processus d'écriture (prendre une collation, pause neurologique, petite marche, récréation, etc.) La durée totale prévue pour cette évaluation est de 150 minutes (sans compter la pause prévue le 2^e jour). Pour des raisons valables et conformément aux pratiques adoptées en salle de classe, du temps de surplus peut être accordé à un élève après la période prévue de passation de chaque partie de l'épreuve. **Cette mesure ne doit pas être appliquée unilatéralement à tous les élèves**¹⁰.

⁹ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE (MÉDPE) (publication annuelle). *Calendrier des examens provinciaux*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation.
<https://one-un.nbed.nb.ca> (Éducateur(trice)/Direction de la mesure et de l'évaluation/Calendrier des examens ou Liens fréquemment utilisés)

¹⁰ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE (MÉDPE) (révision annuelle). *Programme provincial d'évaluation des apprentissages : Guide de gestion des accommodations et des exemptions aux examens provinciaux*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation. Page 4.
<https://one-un.nbed.nb.ca> (Éducateur(trice)/Direction de la mesure et de l'évaluation/Accommodations et exemptions)

Le matériel permis lors de l'administration

L'utilisation de certains outils de référence est permise pour faire l'épreuve d'écriture tandis que d'autres sont proscrits. Le matériel autorisé lors de l'administration est fourni dans un tableau intitulé **Liste des particularités aux examens provinciaux**¹¹. Ce tableau est disponible sur le portail. **L'usage de tout autre matériel non spécifié n'est pas permis.**

Quant à l'utilisation d'outils tels un ordinateur portable, Word Q, etc., ils font partie de demandes d'accommodation¹² pour les élèves qui en auraient besoin.

Afin d'éviter toute forme de communication électronique pendant la période d'administration de l'épreuve d'écriture, aucun outil technologique (cellulaire, montre intelligente, etc.) ne peut être utilisé par les élèves ni par toute autre personne présente dans la salle au moment de l'évaluation provinciale.

¹¹ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE (MÉDPE) (révision annuelle). *Examens provinciaux : liste des particularités*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation.
<https://one-un.nbed.nb.ca> (Éducateur(trice)/Direction de la mesure et de l'évaluation/Accommodations et exemptions)

¹² MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE (MÉDPE) (révision annuelle). *Programme provincial d'évaluation des apprentissages : Guide de gestion des accommodations et des exemptions aux examens provinciaux*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation. Page 4.
<https://one-un.nbed.nb.ca> (Éducateur(trice)/Direction de la mesure et de l'évaluation/Accommodations et exemptions)

L'épreuve d'écriture

L'épreuve d'écriture teste l'habileté des élèves à rédiger un texte littéraire (narratif) ou d'usage courant à partir d'une situation **jugée appropriée et intéressante pour leur groupe d'âge**.

L'épreuve d'écriture est constituée de deux cahiers : le **cahier de planification** et le **cahier de l'élève-auteur**.

Le **cahier de planification** (Cahier A) comprend :

- la lettre destinée à l'élève-auteur,
- les éléments du texte (structure et caractéristiques)¹³,
- la mise en situation,
- le croquis de l'élève-auteur,
- le plan de l'élève-auteur (voir annexe),
- la liste de vérification et
- la liste orthographique des mots de base de la 4^e année.

Ces outils de planification permettent aux élèves d'explorer et d'organiser leurs idées pour mieux planifier le contenu de leur texte avant de commencer à le rédiger (voir annexe).

Le **cahier de l'élève-auteur** (Cahier B) contient :

- le texte de l'élève-auteur.

Du temps a été prévu pour permettre aux élèves de corriger leur texte en utilisant les outils de référence permis lors de l'administration.

Note : Un nombre minimum de mots n'est pas exigé dans la tâche d'écriture de l'épreuve provinciale; en l'occurrence, aucune pénalité n'est imposée à l'élève-auteur pour un nombre insuffisant de mots. Toutefois, pour obtenir un rendement satisfaisant en écriture, le texte de l'élève devrait être suffisamment développé pour répondre aux attentes définies dans les normes de rendement pour chacun des traits d'écriture.

¹³ CONSEIL ATLANTIQUE DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (CAMEF) (juillet 2017). *Tableau de divers types et genres de textes : Normes de rendement en écriture 4^e année*. Adapté par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (MÉDPE). Fredericton, NB : Direction des programmes d'études. Page 6.

Structure de l'évaluation

Le tableau suivant présente la répartition des pourcentages qui seront accordés aux différents traits de l'épreuve d'écriture.

Tableau synthèse de l'épreuve d'écriture en 4^e année

Traits d'écriture	Pourcentages accordés
Les idées et le contenu	20 %
La structure du texte	20 %
Le choix des mots	20 %
La fluidité des phrases	20 %
Les conventions linguistiques	20 %
	100 %

Communication des résultats

Dans le cadre des évaluations provinciales au primaire, les parents dont l'enfant passe l'évaluation de français de la 4^e année reçoivent, avant la fin de l'année scolaire, un *Rapport aux parents*. Ce rapport individuel présente les résultats obtenus par leur enfant à l'épreuve d'écriture. Un niveau de rendement y est aussi précisé pour chacun des traits d'écriture définis dans ce cadre d'évaluation (voir le tableau synthèse à la page 15).

Des critères définissent les quatre niveaux de rendement (voir le tableau qui suit). Ces niveaux ont été associés à ceux des échelles d'appréciation¹⁴ en écriture (cotes 1 à 4) des normes de rendement de la 4^e année.

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
L'élève démontre une compréhension limitée des éléments évalués. Il ne répond pas aux attentes du programme d'études.	L'élève démontre une certaine compréhension des éléments évalués, mais il éprouve des <i>difficultés</i> . Il répond partiellement aux attentes du programme d'études.	L'élève démontre une bonne compréhension de la plupart des éléments évalués. Il répond aux attentes du programme d'études.	L'élève démontre une bonne compréhension de tous les éléments évalués. Il répond aux attentes du programme d'études.

Selon le continuum de l'écriture au primaire¹⁵, l'élève de la 4^e année est encore **un auteur en développement à la fin de l'année scolaire**. À la fin de la 4^e année, l'élève devrait être en mesure d'écrire des textes correspondant au niveau attendu soit la cote 3 ou dépassant les attentes, c'est-à-dire la cote 4, si l'on se réfère à l'échelle d'appréciation en écriture. Pour cette raison, dans le cadre de cette épreuve provinciale en écriture, le taux de réussite inclut les niveaux de rendement « 3 » et « 4 » qui sont **un meilleur gage de réussite pour l'élève au primaire**.

Chaque école reçoit un *Rapport de classes* détaillé, en format Word, pour l'ensemble de ses classes de 4^e année. Les districts scolaires reçoivent plutôt des documents pour toutes les évaluations provinciales, en format Excel, contenant des données statistiques sur chacune de leurs écoles, leurs communautés d'écoles, leur district et la province. Les fichiers contiennent

¹⁴ CONSEIL ATLANTIQUE DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (CAMEF) (MISE À JOUR – juillet 2017). *Échelles d'appréciation en écriture 4^e année*. Adapté par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (MÉDPE). Fredericton, NB : Direction des programmes d'études.
<https://one-un.nbed.nb.ca> (Centre des ressources éducatives/Échelles/Niveaux/04^e année)

¹⁵ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE (MÉDPE) (2013). *Continuum de l'écriture au primaire (préscolaire à l'âge de 9 ans et plus)*. Fredericton, NB : Direction des programmes d'études.
<https://one-un.nbed.nb.ca> (Centre des ressources éducatives/Continuum/Niveaux/04^e année)

des informations telles que le nombre d'élèves inscrits au cours, le nombre d'élèves absents, le nombre d'élèves exemptés et le nombre d'élèves ayant écrit l'examen.

La Direction de la mesure et de l'évaluation (DMÉ) publie, avant le début de l'année scolaire, le document *Complément aux résultats*. Ce document présente le taux de réussite aux différentes composantes ciblées dans l'épreuve. Il est une source d'information complémentaire aux résultats de l'examen provincial déjà fournis.

Finalement, la DMÉ publie annuellement le bulletin de l'école, celui du district et le bulletin provincial portant sur les résultats des élèves à l'ensemble des examens officiels administrés dans la province.

Conclusion

Le cadre d'évaluation *Français – Épreuve provinciale d'écriture 4^e année* énonce les attentes que les élèves francophones de ce niveau scolaire du primaire doivent satisfaire en écriture.

Il constitue une référence pour tous les intervenants de l'éducation dont le mandat est d'établir les standards provinciaux en matière d'écriture pour ce groupe d'âge. Il sert aussi comme base de réflexion pour appuyer les enseignants et favoriser la réussite des élèves de ce niveau scolaire dans leur langue maternelle.

Ce cadre d'évaluation est la première étape en vue de développer un instrument de mesure qui répondra, avec le plus de congruence possible, aux attentes globales en écriture des élèves vers la fin de leur 4^e année du primaire. Il permettra une constance et une conformité dans l'élaboration des épreuves administrées au fil des années.

Nous tenons à remercier tous les intervenants de l'éducation qui ont collaboré au présent document en y apportant leur compétence au niveau du français, de la pédagogie ou de la docimologie.

Bibliographie

- Conseil Atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF) (2017). *Échelles d'appréciation en écriture 4^e année*. Adapté par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (MÉDPE). Fredericton, NB : Direction des programmes d'études.
- Conseil Atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF) (2017). *Normes de rendement en écriture 4^e année*. Adapté par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (MÉDPE). Fredericton, NB : Direction des programmes d'études.
- Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (2009). *Cadre d'évaluation : Français 4 – Lecture*. Programme provincial d'évaluation des apprentissages Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation.
- Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (2013). *Continuum de l'écriture au primaire (préscolaire à l'âge de 9 ans et plus)*. Fredericton, NB : Direction des programmes d'études.
- Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (2013). *Politique provinciale d'évaluation des apprentissages*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation.
- Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (2013). *Programme d'études : Français au primaire destiné aux enseignants de la 4^e à la 8^e année. (Apprentissages essentiels 2021-2022)*. Fredericton, NB : Direction des programmes d'études.
- Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (2014). *La politique d'aménagement linguistique et culturelle. Un projet de société pour l'éducation en langue française*. Fredericton, NB : MÉDPE.
- Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (2014). *Cadre d'évaluation : Français – Examen provincial de fin de cycle 3-5*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation.
- Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (2014). *Cadre d'évaluation : Français – Examen provincial de fin de cycle 6-8*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation.
- Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (2015). *La littératie... une toile de fond pour la réussite – Cadre de référence*. Fredericton, NB : Direction des programmes d'études.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (2016). *Plan d'éducation de 10 ans : Donnons à nos enfants une longueur d'avance (secteur francophone)*. Fredericton, NB : MÉDPE.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (2016). *Programme provincial d'évaluation des apprentissages : Guide de gestion des accommodations et des exemptions aux examens provinciaux*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (2018). Français : *Examen provincial de la 7^e année, Mise à l'essai provincial, Épreuve d'écriture, Cahier C – Rédaction (forme 1)*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (2018). Français : *Examen provincial de la 7^e année, Mise à l'essai provincial, Épreuve d'écriture, Cahier C – Rédaction (forme 2)*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (2018). Français : *Examen provincial de la 7^e année, Mise à l'essai provincial, Épreuve d'écriture, Guide de notation (forme 1)*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (2018). Français : *Examen provincial de la 7^e année, Mise à l'essai provincial, Épreuve d'écriture, Guide de notation (forme 2)*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (publication annuelle). *Calendrier des examens provinciaux*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (révision annuelle). *Examens provinciaux : liste des particularités*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (révision annuelle). *Fondements et gestion : Programme provincial d'évaluation des apprentissages*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) (révision annuelle). *Programme provincial d'évaluation des apprentissages : Guide de gestion des accommodations et des exemptions aux examens provinciaux*. Fredericton, NB : Direction de la mesure et de l'évaluation.

Annexe : fiche pédagogique (texte descriptif)

Fiche - Ta description devra comporter :

Titre

Choisis un titre accrocheur!



Pourquoi ce sujet ?

Introduction

Nomme et présente ton sujet en expliquant ton choix.

Organise tes idées.

Développement : Décris ton sujet avec des détails précis.

N'oublie pas tes cinq sens!

1^{er} détail

Quand... ? Pourquoi... ? Où... ? Comment... ? Qui... ?

2^e détail

Quand... ? Pourquoi... ? Où... ? Comment... ? Qui... ?

3^e détail (au choix)

Des questions précises peuvent être présentées à l'élève-auteur en lien avec la situation d'écriture exploitée en salle de classe

Donne-nous le goût d'en savoir plus. 😊



Conclusion

Résume les idées importantes de ton texte.
Termine avec un commentaire personnel.